Ville de Taulignan
À la découverte de l'Atelier Musée de la Soie en Drôme Provençale

Demande de pièces d'identité

Carte nationale d'identité /Passeport

Pour toute demande de pièce d'identité vous devez obligatoirement prendre rendez-vous en ligne sur le site de la commune - **Tout dossier incomplet sera refusé**
Si pas d'ordinateur appeler France Service (la poste) 04.75.00.86.26 pour faire la pré-demande.

Pièces justificatives pour toute demande :

- Pré-demande ANTS à effectuer en ligne sur le site : https://ants.gouv.fr ou le formulaire cerfa à retirer en mairie et à remplir en NOIR tout dossier rempli en bleu sera refusé
- 1 photo d'identité en couleur – de 6 mois (ne pas la découper venir avec la plaquette)
- 1 justificatif de domicile de – de 6 mois (facture électricité, d'eau, d'ordures ménagères, taxe d'habitation, impôts sur le revenu, de téléphone fixe, …….)
- Votre pièce d'identité en cours de validité ou périmée (carte d'identité périmée de – de 5 ans ou passeport périmée de – de 2 ans ou 1 acte de naissance de – de 3 mois

Pièces complémentaires :

- Si hébergé fournir une attestation d'hébergement
  + la photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant
  +justificatif de domicile de l'hébergeant
- Ajout du nom marital fournir un acte de mariage de – de moins de 3 mois
- En cas de divorce fournir le jugement pour garder le nom marital
- Vol fournir la déclaration de vol à faire en gendarmerie ou au commissariat
- Perte déclaration à faire en mairie le jour de la demande + 25 € en timbre fiscal pour la CNI

Pour les personnes mineures : Présence du mineur et du représentant légal obligatoire.

- Livret de famille + CNI des deux parents
- En cas de parents séparés fournir le jugement
- En cas de garde alternée fournir les deux justificatifs de domicile

Pour les passeports :

- Timbre fiscal à acheter en ligne lors de la pré-demande ANTS
- 86 € personnes majeures
- 42 € enfants de 15 à 17 ans
- 17 € enfant de – de 15 ans

Récupération des pièces d'identité

Les pièces d'identité sont à récupérer en mairie SUR RENDEZ-VOUS la présence du titulaire majeur est obligatoire aucune pièce ne sera donné à un tiers.
Présence des mineurs de + de 12 ans obligatoire pour retrait d'un passeport
Rapporter les anciens titres d'identité